

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Le bulletin d'inscription complété doit être déposé à l'Hôtel de Ville au plus tard le **vendredi 29 mai 2026**.
- Au moment de votre inscription, un signe distinctif vous sera remis. Apposez-le sur votre balcon ou votre maison **du lundi 1<sup>er</sup> au lundi 22 juin 2026**, de manière bien visible, pour que le jury puisse repérer votre participation au concours. Le signe distinctif doit être retourné en Mairie à compter du **mardi 23 juin 2026**.
- Des photos des aménagements végétaux des participants sont prises au moment du passage du jury. En s'inscrivant au concours, tout participant autorise la commune à utiliser et à diffuser ces photos (journal municipal, affiches, exposition, site Internet...).
- La cérémonie de remise des prix aura lieu **le vendredi 3 juillet 2026**. Tous les participants seront récompensés. Seuls les participants présents se voient remettre leur récompense. Les photos exposées à l'occasion sont à disposition des participants.
- Le premier de chaque catégorie de l'année précédente ne peut pas être premier l'année suivante.
- Toute inscription vaut l'acceptation du présent règlement.



## BULLETIN D'INSCRIPTION - CONCOURS DES JARDINS ET BALCONS FLEURIS 2026

### À REMETTRE À L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE AVANT LE VENDREDI 29 MAI 2026

Pour éviter toute erreur, **merci d'écrire lisiblement vos coordonnées en MAJUSCULES !**

Madame  Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse : N°  Rue

Appartement :  Étage :

Position par rapport à la porte d'entrée (gauche, milieu...):

Téléphone :

Si vous êtes locataire dans le parc public, veuillez entourer le nom de votre organisme HLM :  
3F Normandie / CDC Habitat / Habitat 76 / Le Foyer Stéphanois  
Logéal Immobilière / Logeo Seine / Logirep / Quevilly Habitat

Demande son inscription au concours des jardins et balcons fleuris 2026 dans la catégorie :

**(merci de ne cocher qu'une seule case)**

- 1<sup>re</sup> catégorie : maison avec jardin très visible de la rue
- 2<sup>e</sup> catégorie : décor végétal installé en bordure de voie publique (jardin non clos par exemple)
- 3<sup>e</sup> catégorie : balcon, terrasse, mur ou fenêtre d'appartement ou de maison sans jardin
- 4<sup>e</sup> catégorie : établissements publics
- 5<sup>e</sup> catégorie : potager visible de la rue

Date et signature *(obligatoire)*